

MUSHIGO NDJOJI GUFFY (CRIC) 522502

3300, Boulevard Rosemont. Bureau 242.

Montréal, (Québec) H1X 1K2

Téléphone : (438) 998-4867

Télécopieur : (438) 795-9577

gm@immigration-visas.ca

Complément de la présentation Mobilité Francophone.

Le programme Mobilité Francophone est destiné aux francophones dont la langue française est leur première langue.

C'est qui est important de savoir également, il n'a aucune exigence du EIMT, études d'impact du marché du travail. Cependant, le candidat doit s'installer et travailler dans toutes les provinces canadiennes et territoires à l'exception de la province du Québec car celle-ci a une entente avec le gouvernement fédéral. Ainsi, la province du Québec a plusieurs programmes en matière d'Immigration. Cependant, la vérification sécuritaire et la santé sont les attributions du gouvernement fédéral.

Revenant sur le programme Mobilité Francophone. Le candidat doit avoir une offre d'emploi dans la catégorie 0, A ou B.

Les candidats francophones en statut visiteur au Canada dans les provinces hors du Québec et territoires peuvent faire une demande a l'interne seulement s'ils viennent des pays dispensés du VRT et avant la pandémie devaient faire le tour du poteau. Cependant, l'exception est appliquée jusqu'à nouvel ordre. Cela veut dire, le candidat obtient son permis de travail sans pour autant quitter le territoire canadien.

L'employeur a la responsabilité de payer les frais de conformité de 230\$ et le candidat paie les frais de permis de travail 240\$ qui incluent 155\$ pour le permis de travail et 85\$ pour la biométrie.

Pour aider efficacement votre candidat, il est vivement conseillé qu'il fournisse une lettre brève expliquant le respect des exigences.

Bien que le test de langue ne soit pas obligatoire TEF ou TCF, il est vivement conseillé que le candidat passe le test de langue si pour une raison quelconque l'agent des services frontaliers demande la preuve de la connaissance de la langue française car il a la latitude de l'exiger s'il estime nécessaire en cas de doute de sa part.

Un candidat peut bénéficier d'un traitement accélérer si l'offre d'emploi se trouve dans la catégorie 0 ou A. Cependant, cela n'est réservé qu'au candidat qui fait la demande de l'extérieur du Canada.

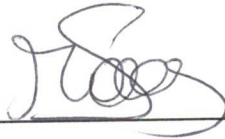
Il est très important pour le succès de la demande du candidat que vous représenter de bien énumérer les taches liées au CNP qui correspond au poste offert au candidat. Si vous commettez une erreur en choisissant le mauvais code CNP, la demande sera refusée. L'agent ne corrige pas l'erreur, il rejette tout simplement la demande. C'est pour cette raison qu'il est primordial de vous assurer que les taches correspondent bien à l'offre du CNP offert au candidat.

Parmi les exigences du programme mobilité francophone, il est très important d'expliquer au candidat que les lettres de références, relevés d'emploi et ainsi que la lettre du présent employeur sont des atouts nécessaires pour permettre à votre candidat de réussir son projet de venir au Canada.

Conclusion

Je tiens à vous remercier vous tous et toutes pour l'opportunité que vous m'avez donné de vous présenter le programme Mobilité Francophone et je vous souhaite pleins succès dans cette lourde tâche et noble que vous avez car par vous des personnes réaliserons leurs rêves pour le Canada.

Je vous souhaite à tous et toutes un joyeux temps des fêtes.



Guffy Mushigo Ndoji

CRIC 522502